

**RECOMMANDATION N° 38**  
**AUX MINISTÈRES DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE**

**concernant**

**LA FORMATION DU PERSONNEL ENSEIGNANT SECONDAIRE**  
(Année 1954)

La Conférence internationale de l'Instruction publique,

Convoquée à Genève par l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture et par le Bureau international d'Éducation, et s'y étant réunie le cinq juillet mil neuf cent cinquante-quatre, adopte le dix juillet mil neuf cent cinquante-quatre la recommandation suivante:

La Conférence,

Considérant le droit essentiel de l'homme à recevoir toute l'éducation permise par ses aptitudes, indépendamment de toute considération de classe, de race, de sexe, de langue ou d'opinion,

Considérant les transformations qui s'opèrent sous nos yeux dans la conception et la structure de l'enseignement secondaire,

Considérant que celui-ci s'adresse à un nombre de plus en plus grand d'élèves et qu'il tend à englober, sous des formes diverses, l'ensemble des adolescents,

Considérant qu'en raison de l'importance du rôle éducatif des maîtres de l'enseignement secondaire dans la société moderne, le recrutement et la formation de ces maîtres sont primordiaux pour l'élévation du niveau général de la culture,

Considérant que l'enseignement secondaire vise à une éducation harmonieuse de l'homme sur le plan spirituel, intellectuel, physique et pratique, et que par conséquent les maîtres de l'enseignement

secondaire doivent bénéficier eux-mêmes d'une formation conforme aux exigences d'un tel humanisme,

Considérant la délicate mission d'orientation qui incombe aux maîtres de l'enseignement secondaire et qui doit permettre de diriger chaque élève vers la forme de culture la mieux appropriée à ses aptitudes et aux exigences sociales,

Considérant la responsabilité des maîtres de l'enseignement secondaire pour dégager les diverses élites nécessaires à notre temps,

Considérant la nécessité d'adapter l'enseignement secondaire aux apports continus et aux besoins du monde moderne,

Considérant, d'autre part, qu'en dépit d'aspirations semblables, des pays dont la situation géographique, démographique et sociale comme l'évolution historique et culturelle, peuvent être très différentes, se doivent d'apporter des solutions diverses aux problèmes de la formation du personnel enseignant secondaire,

Soumet aux Ministères de l'instruction publique des différents pays la recommandation suivante:

#### **Modes de formation du personnel enseignant secondaire**

1) Il est hautement souhaitable que les autorités compétentes accordent la plus grande attention aux problèmes de la formation des maîtres de l'enseignement secondaire, et s'efforcent d'assurer à ces maîtres le plus haut niveau possible tant de culture générale que de formation spécialisée et de préparation pédagogique et morale, pour leur permettre de satisfaire au mieux à leurs obligations et responsabilités;

2) Des représentants des établissements intéressés à la formation du personnel enseignant secondaire, ainsi que des représentants des maîtres de l'enseignement secondaire en fonctions, devraient être associés aux travaux des organismes chargés d'élaborer et de réviser les plans et les programmes relatifs à cette formation;

3) Parmi les systèmes de formation du personnel enseignant secondaire (formation dans un établissement spécialisé, ou formation universitaire complétée par une formation pédagogique parallèle ou ultérieure), chaque pays aura intérêt à porter son choix sur celui qui répond le mieux à la structure de son enseignement supérieur, à ses possibilités, à ses besoins en maîtres, etc.;

4) Sans contester la valeur des arguments en faveur de la coexistence dans un même pays de différents systèmes de formation du personnel

## R 38

enseignant secondaire, il y a tout intérêt à ce que, là où cette préparation diffère dans ses modalités, elle offre le maximum d'homogénéité quant au niveau à atteindre; lorsque la formation générale, spécialisée et pédagogique du personnel enseignant secondaire est confiée à un seul et même établissement, la durée et le niveau des études ne sauraient être inférieurs à ceux qui sont exigés des candidats dont la formation pédagogique est assurée parallèlement ou ultérieurement à leur formation générale et spécialisée;

5) Les maîtres chargés d'enseigner dans les établissements du second degré les disciplines figurant aux programmes de l'enseignement supérieur doivent être pourvus d'une formation de niveau universitaire;

6) Tout système de formation du personnel enseignant secondaire doit viser également à donner le plus haut degré possible de formation aux maîtres chargés d'enseigner les autres disciplines, ainsi qu'aux maîtres suppléants et, dans les pays où il existe des internats, à tous ceux qui participent au fonctionnement de ces établissements;

7) Il est souhaitable que les contacts et les échanges d'expériences se multiplient entre les organes responsables de la formation du personnel enseignant primaire et ceux dont relève la formation du personnel enseignant secondaire, de façon à mieux assurer la continuité de l'éducation et le passage d'un degré à l'autre de l'enseignement.

### **Recrutement et conditions d'admission**

8) De même que dans les autres ordres d'enseignement, tout doit être mis en œuvre pour assurer une bonne situation sociale et économique au personnel enseignant secondaire afin d'attirer vers cette profession des candidats qui, possédant les aptitudes requises, pourraient être tentés de se vouer à d'autres activités;

9) Il convient de prendre des mesures (bourses, présalaires, etc.), afin que l'absence de moyens matériels ne constitue pour aucun candidat un obstacle à son accès aux études préparant au professorat secondaire; la gratuité de l'internat, dans les pays où ce régime est appliqué, peut contribuer à la même fin;

10) Les mêmes possibilités accès au professorat secondaire doivent être assurées aux candidats des deux sexes, et des facilités du même ordre doivent leur être offertes pour s'y préparer;

11) Lorsque les systèmes de formation et les titres requis des personnels enseignants primaire et secondaire sont différents, toutes facilités doivent être offertes aux maîtres primaires pour que, une fois

en possession des titres requis, ils aient accès aux chaires d'enseignement du second degré;

12) Dans le recrutement et dans la formation des futurs maîtres de l'enseignement secondaire, il est indispensable de tenir compte non seulement des aptitudes intellectuelles et des connaissances des candidats mais aussi de leur vocation et de leurs qualités morales et pédagogiques, de leur caractère de leur compréhension des jeunes, de leur esprit de dévouement, de leur équilibre affectif et de leur sens social, dans les examens ou concours de recrutement des candidats au professorat secondaire, on pourra recourir à des entretiens avec les postulants pour se former une idée plus complète de la personnalité de chacun d'entre eux.

### **Plans d'études**

13) S'il est vrai que la formation des maîtres de l'enseignement secondaire doit être assez spécialisée pour que ceux-ci possèdent à fond la discipline qu'ils seront appelés à enseigner, il n'en demeure pas moins qu'un équilibre doit être recherché entre préparation spécialisée et culture générale; des cours à option peuvent contribuer à obtenir ce résultat;

14) La préparation professionnelle proprement dite doit comprendre non seulement des études psychologiques et pédagogiques (y compris la philosophie de l'éducation) et la pratique de l'enseignement, mais aussi des cours spéciaux portant, par exemple, sur l'étude des faits et des rapports sociaux, sur la morale professionnelle, sur la compréhension internationale, etc., afin de promouvoir l'esprit de démocratie, de liberté et de fraternité des peuples;

15) Dans les plans d'études pour la formation des maîtres de l'enseignement secondaire, il convient d'accorder la plus grande attention aux questions de collaboration internationale afin de promouvoir l'esprit de compréhension et de tolérance, ainsi que le respect de la liberté et de l'indépendance de tous les peuples;

16) Il est nécessaire que, dans les études de psychologie et de pédagogie, une place importante soit faite aux recherches pratiques de psychologie et de pédagogie, à la psychologie de l'adolescent, à la didactique de la discipline particulière à chacun, ainsi qu'à l'organisation l'administration et la législation scolaires et aux problèmes pédagogiques propres au pays considéré; il est nécessaire également qu'une place soit faite à la pédagogie expérimentale (problèmes de rendement, docimologie) et à la sociologie, et que les maîtres du premier cycle

## R 38

secondaire soient particulièrement informés des problèmes ayant trait à l'orientation scolaire — psychologie différentielle des adolescents (aptitudes, affectivité) — et aux méthodes fonctionnelles d'enseignement et de travail personnel;

17) Tous les établissements intéressés à la formation du personnel enseignant secondaire, qu'il s'agisse d'établissements spécialisés ou d'universités, doivent compter un nombre suffisant de chaires et de laboratoires de psychologie et de pédagogie et pouvoir mettre à la disposition de leurs élèves et étudiants des collections d'ouvrages et de revues psychopédagogiques;

18) Il convient d'accorder une grande importance à la formation pratique du futur maître de l'enseignement secondaire, il ne faut pas se contenter de le faire assister à des leçons d'autres professeurs ou de lui faire donner lui-même des leçons, il vaut mieux lui faire accomplir, dans diverses classes de divers établissements, des stages d'une durée suffisante pour lui permettre de s'habituer à la responsabilité d'une classe et de vivre la vie d'un établissement scolaire dans toutes ses manifestations;

19) Tout en reconnaissant que les écoles d'application peuvent rendre de précieux services pour la préparation pratique du futur maître de l'enseignement secondaire, il est souhaitable que la majeure partie du stage professionnel s'effectue dans des écoles secondaires ordinaires, afin que le candidat prenne contact avec un milieu scolaire identique à celui où il sera appelé à exercer plus tard;

20) Il importe d'initier le futur maître de l'enseignement secondaire, non à une méthode unique d'éducation, mais à la diversité des moyens et des méthodes possibles à ce niveau, de façon qu'il puisse choisir lui-même la méthode qui convient le mieux à l'enseignement dont il sera chargé; pour cela, la participation aux recherches et aux expériences pédagogiques peut être fort utile;

21) La formation pratique du futur maître de l'enseignement secondaire devrait comporter une initiation à des activités sociales telles que l'organisation des loisirs, la préparation de manifestations culturelles, la direction de mouvements de jeunesse, la participation à des associations de parents et de maîtres, etc.;

22) Il importe que les responsables de la formation du personnel enseignant secondaire soient choisis non seulement après leurs titres universitaires, mais aussi après leur valeur personnelle et leur expérience pédagogique.

### Perfectionnement des maîtres en fonctions

23) Il convient de prendre toutes mesures pour que les maîtres de l'enseignement secondaire en fonctions puissent se perfectionner tout au long de leur carrière, aussi bien dans la discipline qu'ils enseignent qu'en matière de principes et de méthodes pédagogiques;

24) Quels que soient les moyens employés pour contribuer au perfectionnement du personnel enseignant secondaire (conférences, groupes de travail ou de discussion, stages d'études, cours de vacances, etc.), un rôle prépondérant doit revenir, dans l'organisation de ces manifestations, à l'inspecteur, à la direction et au corps enseignant des établissements de formation pédagogique et aux groupements ou associations de personnel enseignant secondaire;

25) Lorsque les autorités scolaires ne prennent pas à leur charge l'organisation du perfectionnement des maîtres de l'enseignement secondaire, des subventions doivent être accordées aux associations de personnel enseignant ou autres institutions et groupements capables de mener à bien cette tâche;

26) Les plus grandes facilités (bourses, allocations, congés) doivent être accordées aux maîtres de l'enseignement secondaire pour qu'ils puissent bénéficier des initiatives prises en vue de leur perfectionnement professionnel; à cet effet, il serait en principe souhaitable, si la chose est compatible avec les exigences du service, d'accorder des congés payés de plusieurs mois après un certain nombre d'années d'exercice;

27) Outre les voyages d'étude individuels ou collectifs, tant dans le pays qu'à l'étranger, il convient d'envisager l'échange de maîtres de l'enseignement secondaire d'un pays à l'autre comme un des moyens pouvant contribuer à leur perfectionnement; il y a lieu alors d'appliquer la Recommandation n° 29 concernant les échanges internationaux d'éducateurs, adoptée en 1950 par la XIII<sup>e</sup> Conférence internationale de l'instruction publique;

28) Il convient d'encourager la publication d'ouvrages et de périodiques répondant aux besoins des maîtres de l'enseignement secondaire, et de prendre des mesures pour leur en faciliter la lecture et la discussion; les établissements de formation pédagogique, les centres de documentation et les organismes de recherches psychologiques et pédagogiques semblent particulièrement qualifiés pour exercer une action de plus en plus efficace dans ce domaine.

## **R 38**

### **Formation accélérée**

29) Dans les cas où, par suite d'une augmentation plus ou moins soudaine des effectifs scolaires, le recours à une formation accélérée du personnel enseignant secondaire semble se justifier à titre d'exception, il convient d'exiger des candidats un niveau suffisant de culture générale et de préparation professionnelle avant de leur confier un poste;

30) Les bénéficiaires d'une formation accélérée qui auront fait preuve des aptitudes requises doivent pouvoir parfaire leur formation professionnelle pour être admis dans les cadres de l'enseignement du second degré.

### **Contribution des organisations internationales**

31) Il est hautement désirable que l'Unesco, le Bureau international d'Education et les organisations de caractère régional contribuent à promouvoir la formation et le perfectionnement du personnel enseignant secondaire.